

PARTICULIERS

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

au 1^{er} JANVIER 2013

Prix en euros,
exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues

**BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL**
BANQUE & ASSURANCE



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

Sommaire

Pages

Extrait standard des tarifs	3
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Banque à distance	7
Par internet	
Par téléphone	
Par automate	
Vos moyens et opérations de paiement	9
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
Offres groupées de services	14
Choisir une convention adaptée à vos besoins	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
Irrégularités et incidents	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découvert et crédits	18
Découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Crédits "jeunes"	
Les garanties	
Autres prestations	
Épargne et placements financiers	21
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	24
Opérations bancaires avec l'étranger	26
Résoudre un litige	28

Les tarifs préférentiels réservés aux jeunes sont identifiés avec ce pictogramme.

L'âge maximum pour bénéficier de ce tarif préférentiel est indiqué dans la bulle.

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet

Cyberplus Initial ⁽¹⁾	gratuit
----------------------------------	---------

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

– Par alerte	0,25 €/alerte reçue
--------------	---------------------

• Carte de paiement internationale (Visa)

– À débit immédiat, par an	38,50 €
----------------------------	---------

– À débit différé, par an	46,50 €
---------------------------	---------

• Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)

– Par an	31 €
----------	------

• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement international

– Les 4 premiers retraits du mois	gratuit
-----------------------------------	---------

– A partir du 5 ^e retrait du mois	0,80 €/retrait
--	----------------

• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro

– En agence, par virement	gratuit
---------------------------	---------

– Par internet, par virement	gratuit
------------------------------	---------

• Frais de prélèvement

– Si créancier organisme public et assimilé	gratuit
---	---------

– Sinon, mise en place d'une autorisation de prélèvement	16 €
--	------

– Par prélèvement	gratuit
-------------------	---------

• Commission d'intervention

– Par opération, avec un plafond de 300 euros par mois	10 €
--	------

• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Securiplus)

	26 €/an
--	---------

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾ - Hors coût du fournisseur d'accès à internet

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis décembre 2012. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque : www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires (Offre Simplidom)

gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

gratuit

• Clôture de compte : (dépôt, épargne...)

gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire

gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement

– Livret Epargne Populaire

gratuit

– Compte Épargne Logement, Plan Épargne Logement, Plan Épargne Populaire

75€

– Compte titres ordinaire ou Plan d'Épargne en Actions

12€ par ligne
avec un minimum
de 120€

• Désolidarisation de compte joint

gratuit

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du service bancaire de base prévu par la réglementation.

– Service Bancaire de Base : suivant les conditions fixées par décret, art. D-312-6 du code monétaire et financier

gratuit

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte - un changement d'adresse par an - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire - la domiciliation de virements bancaires - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte - la réalisation des opérations de caisse - l'encaissement de chèques et de virements bancaires - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte - les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire - des moyens de consultation à distance du solde du compte - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Relevé de compte

• Extraits de compte électronique

(cf. rubrique *Banque à distance*, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

– Si arrêt des extraits papier	gratuit
– Si supplémentaire au relevé mensuel papier <i>(l'extrait de compte papier est gratuit hors fréquence particulière)</i>	0,50 €/compte /mois

• Extraits de compte papier

– Mensuel	gratuit
– Par quinzaine	4 €/trimestre
– Par décade	7,10 €/trimestre
– Hebdomadaire	10,75 €/trimestre
– Journalier	29,25 €/trimestre

• Édition de relevé de compte sur un automate

gratuit

• Carnet de bord

7 €/an

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

• Relevé de portefeuille titres

- Annuel	gratuit
- Trimestriel	22 €/an
- Mensuel	60 €/an

• Les dates de valeurs

La date de valeur est la date à partir de laquelle sont calculés les intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement ou d'encaissement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

La Banque Populaire du Massif Central n'applique pas de date de valeur sur vos opérations à l'exception des remises de chèque(s) :

– Remise de chèque(s)	J+1 jour ouvré maximum
-----------------------	------------------------

Tenue de compte

• Frais de services bancaires

2,65 €/mois

 - Jusqu'à 25 ans	gratuit
- Détenteurs d'une convention	gratuit

• Délivrance d'un RIB ou IBAN

gratuit

• Enregistrement d'un changement d'adresse

gratuit

Services en agence

• Retrait en euros d'espèces au guichet BPMC ou à un distributeur du réseau Banque Populaire	gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15 € gratuit pour les clients délocalisés*
• Recherche de document	
– dans la limite de 10 par an	gratuit
– au-delà de 10 par an	à partir de 8 €
– accès aux remises chèques	gratuit par internet
• Location de coffres	à partir de 95 €
<i>Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre</i>	
• Transmettre votre patrimoine	
– Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	
– Avoirs jusqu'à 2 000 €	50 €
– Avoirs supérieurs à 2 000 €	1,05 % de l'avoir successoral
	<i>Minimum</i>
	130 €
	<i>Maximum</i>
	570 €
– Frais de service bancaire	21 € /trimestre
– Intervention exceptionnelle liée à la succession (règlement de factures...)	18 €
– Frais d'envoi de fonds au notaire	35 €
– Frais pour dossier non réglé	
– 2 ^e année	200 €/an
– années suivantes	400 €/an

(*) Clients dont l'adresse légale est hors territoire de la Banque Populaire Massif Central.



Banque à distance

Par internet

Abonnement hors coût de connexion

• Abonnement permettant de consulter ou de gérer ses comptes sur Internet⁽¹⁾

– Cyberplus Initial	gratuit
– Téléchargement de documents de plus de 24 mois	0,50€/document
– Cyberplus Optimal (toutes options y compris Bourse en consultation ou en gestion)	3€/mois
– Téléchargement de documents de plus de 24 mois	gratuit

• Documents électroniques (extraits de compte, relevés CB, relevé annuel des frais...)

(uniquement disponibles dans le cadre de votre abonnement Internet)

– Si arrêt des extraits papier	gratuit
– Si supplémentaire au relevé mensuel papier (l'extrait de compte papier est gratuit hors fréquence particulière)	0,50€/compte/mois

• Mise à disposition d'un PassCyberplus

pour la sécurisation des opérations en ligne

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site :

<http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

– 1 ^{er} lecteur	gratuit
– Lecteur supplémentaire	10€

Autres services liés à l'utilisation d'internet

• Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus

– SMS	0,25€/alerte reçue
– Courriel	

• Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par courriel ou sms)

gratuit

• Accès aux remises chèques

gratuit
par internet

(1) - Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Par Téléphone

• Joindre votre conseiller

La ligne directe de votre conseiller est indiquée sur votre extrait de compte

Coût d'un appel local

• SMS 6 11 10

0,35 €/envoi
+ prix SMS

La plateforme téléphonique et SMS 6 11 10 vous permettront de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

• Moviplus (abonnement mensuel) :

Moviplus vous permettra de connaître le solde de vos comptes et vos dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

– 1 SMS/semaine

1,40 €

– 2 SMS/semaine

3 €

– 5 SMS/semaine

5,50 €

Par Automate

• Service Bancaire National

gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué le 10 du mois)

Les cartes Visa 1^{er}, Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes

• Carte de retrait (retraits distributeurs Banques Populaires)

– Carte Point Argent

– Client mineur de 12 à 17 ans

gratuit

– Autres

21 €/an

• Carte à autorisation systématique Visa Electron

– Carte Budj (réservée aux 12-17 ans)

32 €/an

– Carte Visa Electron

31 €/an

– Carte Visa Electron (hors assurance et assistance)

30 €/an

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

• Cartes de paiement

Les cartes de débit-crédit Facelia permettent de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

– Carte Visa Internationale, Carte Eurocard Mastercard,
Carte Visa Facelia, Carte nationale (uniquement en renouvellement)

– À débit immédiat

38,50 €/an

– À débit différé

46,50 €/an

– Carte Foot à débit immédiat

44,50 €/an

– Carte Foot à débit différé

51,50 €/an

– Carte Visa Premier, Carte Visa Premier Facelia

81,50 €/an

– Carte Visa Premier option Classique
(uniquement en renouvellement)

130 €/an

– Carte Platinum, Carte Platinum Facelia

180 €/an

– Carte Infinite

280 €/an

– E-Carte Bleue:

– Sur une carte Visa internationale ou Electron

12 €/an

– Sur une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite

gratuit

<ul style="list-style-type: none"> • Tarifs réduits sur cartes de paiement et cartes débit-crédit si vous détenez 2 cartes sur un même compte 	Réduction de 20€ sur la 2 ^e
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de crédit CREODIS La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable. 	
– Titulaire carte	17€
– Carte conjoint	8,50€
<ul style="list-style-type: none"> • Service Cartego 	
– Visuel catalogue ou photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10€
– Programme NRJ	12€
– Jusqu'à 25 ans	gratuit
<p>Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Rédition du code confidentiel de la carte 	
– Creodis	6€
– Autres cartes	10€
<ul style="list-style-type: none"> • Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB 	15€
<ul style="list-style-type: none"> • Refabrication de la carte 	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de vol ou perte 	
– Opposition sur carte	gratuit
– Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	gratuit
<p>Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'usage abusif 	
– Opposition sur carte	41€
– Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	gratuit dans la limite de 10/an
– Notification des motifs du blocage opéré par la Banque	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'interdiction d'utilisation de la carte 	71€

25

Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire

• Retrait en euros à un distributeur du réseau Banque Populaire	gratuit
• Retrait aux distributeurs d'un autre établissement bancaire effectué dans la zone Euro⁽¹⁾	
– Pour les détenteurs de carte jusqu'à 28 ans	gratuit
– Avec une carte Premier, Platinum ou Infinite	gratuit
– Avec une carte Electron	0,80 €
– Autres cartes - 4 retraits gratuits/mois	Au-delà, 0,80 €
• Retrait d'espèces à un distributeur (Hors zone Euro ⁽¹⁾ ou en devise)	2 % du montant du retrait + Frais fixe par retrait 3,05 €
• Retrait à l'étranger au guichet d'une banque (Cash Advance)	2 % du montant du retrait + Frais fixe par retrait 4,57 €

Effectuer des paiements avec la carte

• Paiement par carte bancaire	
– Dans la zone Euro ⁽¹⁾	gratuit
– Hors zone Euro ⁽¹⁾ ou en devises	2 % du montant

Virements

Remarque: pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations avec l'étranger

La réception de virements

• €urovirement SEPA Virement standard reçu en euros d'un pays de l'EEE ⁽¹⁾ y compris la France ou la Suisse.	gratuit
--	---------

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'IBAN (identifiant international du compte du bénéficiaire) et le BIC (identifiant international de la banque qui tient le compte) sont obligatoires: seules les opérations comportant ces informations peuvent être traitées par la banque.

(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Émission d'un virement

• Eurovirement SEPA occasionnel ou permanent

Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ y compris la France ou la Suisse.

- En agence	gratuit
- Par l'Internet	gratuit
- au DAB Banque Populaire	gratuit
- si BIC/IBAN absent ou incorrect, commission supplémentaire	12€ + frais éventuels réclamés par la banque de réception
• Frais de mise en place d'un virement permanent	gratuit
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	gratuit

Prélèvements/TIP

Autoriser un prélèvement sur votre compte

Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

• Frais de prélèvement

 – Pour une entrée en relation de moins de 6 mois	gratuit
– Pour les personnes jusqu'à 28 ans	
– Pour les émetteurs suivants :	
- Trésor Public, France Telecom (poste fixe), EDF-GDF - Distributeurs d'eau - Associations à vocation caritative	
– Autre mise en place d'autorisation de prélèvement	16€
– Par prélèvement	gratuit
• Frais d'opposition à un prélèvement ou TIP avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	gratuit
• Révocation définitive d'un prélèvement ou TIP (retrait du consentement)	gratuit

⁽¹⁾ - Voir détail zone EEE et zone SEPA en dernière page

Chèques

• Remise de chèque(s)	gratuit
• Paiement d'un chèque	gratuit
• Fabrication et renouvellement automatique de chéquier	gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Envoi de chéquier standard à domicile	1,75 €
– Envoi de chéquier correspondance à domicile	2,50 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque	gratuit
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client):	
– Par chèque ou série de chèques	30 €

Les heures limites de vos opérations

	Les opérations	Agences (opérations papier)	Cyber Envoyé et Confirmé par le Client
■ Virements (y compris réalisés par Alodis)	■ Virements unitaires France	16h00 ¹	16h00 ¹
	■ Virements unitaires SEPA	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	16h00
	■ Virements internationaux	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	12h00 change 11h00
■ Mise à disposition	■ Mise à disposition	Horaires de fermeture agences ²	
■ Espèces	■ Dépôt euros	Horaires de fermeture agences ²	
	■ Retraits euros	Horaires de fermeture agences ²	
■ Devises	■ Dépôts	Horaires de fermeture agences ²	
	■ Retraits	Horaires de fermeture agences ²	

1 - Pour les virements initiés le samedi, exécution le lundi

2 - Consultables sur notre site internet www.massifcentral.banquepopulaire.fr, rubrique: vos agences

Offres groupées de services

Choisir une convention adaptée à vos besoins

Son contenu	 Budj 12-17	 Horizon 16-25	Équipage	Équipage Acef	Fréquence Pro Volet Privé	Équipage co-titulaire ou FPVP ⁽¹⁾ co-titulaire
■ Carte Budj	X					
■ Carte Electron		Au choix	Au choix	Au choix	Au choix	Au choix
■ Carte Visa ■ Eurocard						
■ Facelia						
■ Sécuriplus	X	X	X	X	X	X
■ Cyberplus		Au choix	Au choix	Au choix	Au choix	
■ Moviplus						
■ Livret d'épargne	X	En option				
■ Découvert autorisé		En option (+18 ans)	X	X	X	
■ Fructi-facilités		En option (+18 ans)	X	X	X	
■ Frais de services bancaires	nc ⁽²⁾	nc ⁽²⁾	X	X	X	
■ Adhésion Acef				X		
Prix mensuel de la convention	2 €	50 % de réduction sur tarifs unitaires	7,95 €	9,55 €	4,60 €	2,10 €
Taux de réduction	70 %		40 %⁽³⁾	40 %⁽³⁾	65 %⁽³⁾	25 %
En option						
■ Carte Visa Premier ou Premier Facelia		nc ⁽²⁾	+ 2,50 €	+ 2,50 €	+ 2,50 €	
■ Carte Platinum (ou carte Visa Premier option Classique uniquement en renouvellement)			+ 8 €	+ 8 €	+ 8 €	
■ Carte Visa Infinite			+ 18 €	+ 18 €	+ 18 €	

(1) - Fréquence Pro Volet Privé

(2) - Non concerné

(3) - Avec une carte de paiement international débit immédiat et cyberplus optimal

Vous pouvez souscrire individuellement à chaque produit ou service proposé.

Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque

(GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

3,50€/mois

• Les produits et services inclus d'office

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- 2 Eurovirements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement)
- 2 Eurovirements SEPA permanents, par mois
- 6 prélèvements automatiques, par mois
- 1 chèque de banque, par an
- Exonération des frais de services bancaires
- Cyberplus Initial
- Moviplus (une information récurrente par semaine/alertes)

• Réductions sur produits et services non souscrits

Moviplus (une information récurrente par semaine/alertes)

- 0,50€/mois

Cyberplus Initial

gratuit

• Incidents

Commission d'intervention

5€/opération
plafond mens. : 30 €

Forfaits de frais de rejet (hors rejet chèque)

Pour un montant < 15 €

Pour un montant ≥ 15 €

Plafond :
3 rejets/mois
montant du rejet
15€

Autres conventions (uniquement en renouvellement)

• Équipage 2

10 % de réduction sur les tarifs unitaires

à partir de
14,41 €/trimestre

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

· Commission d'intervention

– Par opération	10€
– Plafond mensuel	300€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Commission Intervention).

Opérations particulières

· Frais par Saisie Attribution, Avis à Tiers Détenteur

82€

· Frais par Opposition Administrative

10 % du montant de l'opposition, maxi 82 €

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de la Gamme de moyens de Paiement Alternatifs au chèque.

· Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante - validité de 30 jours à compter de la date du 1^{er} rejet)

– Inférieur ou égal à 50 €	30€
– Supérieur à 50 €	50€

Le forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante) comprend : la lettre d'information préalable au rejet, la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation, la notification du refus d'exécution et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Forfait rejet chèque).

• Chèque émis en période d'interdiction bancaire	23,50 €
• Frais mensuels de gestion de compte « interdit bancaire » à l'initiative d'une autre banque	23,50 €
• Chèque remis et retourné impayé	gratuit
• Lettre d'information préalable pour chèque sans provision (tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)	17 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

• Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement (pour absence de provision suffisante)	
– Inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– Supérieur ou égal à 20 €	20 €
• Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement (AVP, TIP, virement...) en cas d'insuffisance de provision. Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	gratuit

Le forfait de rejet d'un prélèvement (y compris prélèvement d'échéance de prêt), d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement (pour absence de provision suffisante) comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : Frais rejet prélèvement ou Frais de rejet ou Frais rej-ope Prêt).

Les incidents liés au crédit

• Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	Frais égaux au montant de l'opération
– Avec un maximum de	20 €
• Régularisation d'une échéance impayé (intérêts de retard)	Taux du prêt + 3%



Découverts et crédits

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Découverts

Taux de base 7,90 % en date du 1^{er} janvier 2013

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

• Découvert de compte convenu

– Taux nominal annuel sur découvert

Taux de base
+ 10,50 %

 – Pour les détenteurs de la convention Horizon

Taux de base
+ 5,25 %

– Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)

20 %
des intérêts
débiteurs

– Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période)

21 €/trimestre
ne concerne pas
les détenteurs de la
convention Horizon



Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

• Découvert de compte non autorisé

– Taux nominal annuel sur découvert

Taux de base
+ 13,50 %

 – Pour les détenteurs de la convention Horizon

Taux de base
+ 8,25 %

– Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)

20 %
des intérêts
débiteurs

– Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période)

21 €/trimestre
ne concerne pas
les détenteurs de la
convention Horizon



Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire.

Crédits à la consommation

prêt personnel, automobile, travaux, étudiants...

• Crédit consommation

– Taux	consulter votre conseiller
– Frais de dossiers	1,20 %, minimum 90€
– Assurance (par tranche de 10 000 €)	à partir de 4,70€/mois

• Crédit renouvelable ⁽¹⁾

– Facélia <i>Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia.</i>	} Frais de dossier gratuits
– Créodis	

Crédits immobiliers

Prêt immobilier, taux zéro, épargne logement, prévoir...

– Taux	consulter votre agence
– Frais de dossiers	1,20 %, minimum 250 € maximum 1 000 €
– Assurance (par tranche de 10 000 €)	à partir de 1,30€/mois

Crédits réservés aux jeunes

– Prêt Etudes garanti par l'État	consulter votre conseiller
– Prêt Etudes LMDE	
– Prêt Etudiants	
– Prêt Apprenti	
– Prêt "Je m'installe"	
– Prêt "Avances 1 ^{ers} salaires"	
– Prêt Permis à 1 €	
– Prêt "Jeunes actifs"	
– Caution locative	

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Les garanties

Les tarifs indiqués dans cette rubrique rémunèrent le travail de la Banque. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.

– Frais de gage sur véhicule	gratuit
– Nantissement de compte	gratuit
– Hypothèque	gratuit
– Délégation sur produits assurance-vie capitalisation	gratuit
– Gage de compte d'instruments financiers	gratuit
– Mainlevée de garantie	gratuit
– Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	consulter votre conseiller
– Société de Caution mutuelle (SACCEF)	consulter votre conseiller

Autres prestations

– Information caution (maximum 3 cautions par dossier)	12,00 €
– Attestation diverse (ex : CAF, prêt soldé...)	gratuit
– Modification simple (modification de la date d'échéance ou du compte de domiciliation)	42 €
– Modification avec avenant	à partir de 275 € consulter votre conseiller
– Décompte pour remboursement anticipé	gratuit
– Duplicata de contrat de prêt	42 €
– Arbitrage sur assurance-vie ou portefeuille-titres externe nantis	42 €
– Recours à la modularité (prêt immobilier) (hors conditions de gratuité prévue au contrat)	126 €
– Tableau d'amortissement (dans la limite de 10 par an, au-delà 8 €)	gratuit
– Incidents liés au crédit (voir page 17)	

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire Demiers taux révisés en date du 1^{er} février 2013

• Bénéficiaire d'une épargne disponible

– Livret A ⁽¹⁾	1,75 %
– LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾	1,75 %
– LEP ⁽¹⁾	2,25 %
– Vitamine +X ⁽²⁾	de 2,10 % à 3,50 %
– Compte sur Livret sociétaire Fidélis ⁽²⁾	1,75 %
– Codevair ⁽²⁾	1,25 %
– Compte sur Livret ⁽²⁾	0,75 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL ⁽³⁾	2,50 % + 1 % de prime d'état si prêt
– CEL ⁽⁴⁾	1,25 %

• Épargner pour vos enfants (révision trimestrielle possible)

 – Livret Premier Pas ⁽²⁾	2,50 %
 – Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	3 %

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance-vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

• **Crescendo** (abonnement annuel) 15€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part ou par votre abonnement Internet Cyberplus.

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel net fiscal. Révision trimestrielle possible.

⁽²⁾ Taux de rémunération annuel brut fiscal. Taux susceptible de modification à tout moment

⁽³⁾ Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux. Révision annuelle possible.

⁽⁴⁾ Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux. Révision trimestrielle possible.

Placements financiers

- Ouverture d'un compte titre ordinaire ou d'un PEA

gratuit

Ordres de Bourse Euronext Paris au comptant

	Agence/ téléphone	Internet
– Commissions proportionnelles	1,50 %	0,55 %
– Minimum de perception	15,50 €	9 €
– Ordre transmis et non exécuté	gratuit	

• Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

- Commission de règlement différé (Achat/Vente)
Taux mensuel

0,84 %

• Frais proportionnels au montant brut négocié, taux mensuel et prorata temporis

- Frais de prorogation

0,35 %
Frais minimum
forfaitaire de 9 €

• Frais sur ordre sur titre nominatif

30 €

Ordres de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller.

• Commissions proportionnelles

1,90 %

- Minimum de perception

45 €

• Souscription d'OPCVM

(hors droits d'entrée éventuels)

- OPCVM Groupe BP

gratuit

- OPCVM hors Groupe BP

gratuit

Droits de garde

Si votre portefeuille est exclusivement composé de

• Parts sociales, actions Natixis, SCPI, Privatisations de moins de 18 mois

gratuit

• OPCVM et emprunt du réseau Banque Populaire

minimum de
perception 37 €

Assurances et prévoyance

Assurer vos moyens de paiement

- **Assurance perte ou vol des moyens de paiement**
(Sécuriplus)

26 €/an

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Votre assurance personnelle

- **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie)

consulter votre conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

- **Autonomis**

consulter votre conseiller

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance prévoyant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- **Fructi-Santé**

consulter votre conseiller

Protéger vos enfants

-  18 • **Assur - BP Enfant jusqu'au baccalauréat**

19 €/an

-  27 • **Assur - BP Horizon jusqu'à 27 ans**

à partir de
26 €/an

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

• **Fructi-famille** consulter votre conseiller

• **Tisséa** consulter votre conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux.*

• **Fructi-budget** à partir de 26€/an

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

• **Fructi Facilités** 24€/an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

Assurer vos biens

• **Assur BP - Auto** consulter votre conseiller

• **Assur BP - Habitat** consulter votre conseiller

Informations juridiques et pratiques

• **Information juridique : renseignements juridiques et vie pratique, par téléphone** 10€/an

• **Sécurité juridique : consultation et protection juridique par un avocat** 72€/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

* Dans les limites de la législation en vigueur

Opérations bancaires avec l'étranger⁽¹⁾

Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE⁽²⁾ (y compris en France) en euros, nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement » de la présente brochure. À noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et avec Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

Vos opérations de change manuel

Opérations réservées aux clients de la BPMC.

Le cours de change appliqué aux opérations en devises est consultable en agence

• Délivrance et reprise de chèques de voyage (en euros ou en devises)	1,50 %
– avec un minimum de	5 €
• Achat et vente de billets de banque étrangers	
– commission par commande	5 €

Vos opérations par carte bancaire

• Paiement par carte bancaire en devises ou hors zone Euro⁽²⁾	
– Commission proportionnelle au montant de l'achat	2 %
• Retrait d'espèces en devises à un distributeur hors zone Euro⁽²⁾	
– Commission fixe par retrait	3,05 €
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %
• Retrait d'espèces en devises à un guichet bancaire dans ou hors zone Euro⁽²⁾	
– Commission fixe par retrait	4,57 €
– Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

1 - Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE.

2 - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Pour toutes les opérations en devises, la commission de change est appliquée en sus. (voir ci-dessous)

Vos paiements à destination de l'étranger

Virement international : virement émis en euros vers un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ ou en devises quel que soit le pays :

Si le virement est émis en mode « OUR » (tous les frais à la charge du donneur d'ordre), les frais du correspondant bancaire étranger seront appliqués en sus.

• Ordre transmis sur support papier

- Commission proportionnelle au montant du transfert	0,10 %
- avec un minimum de	16 €
- avec un maximum de	80 €

• Virement en € vers un client d'une Banque Populaire (réseau BCP) au Maroc - maximum 150 000 €

5 €

Vos virements en provenance de l'étranger

• Virement international : virement en euros en provenance d'un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ ou en devises quel que soit le pays

• Forfait pour un montant ≤ 500 €	5 €
• Forfait pour un montant > 500 €	15 €

Vos remises de chèques étrangers

• Payable en crédit dès réception sauf bonne fin	20 € maximum
• Payable en crédit après encaissement	30 €

Vos opérations de change

Commission de change proportionnelle au montant de la transaction : cette commission s'applique à toute opération libellée en devises (virements, chèques...) à partir ou à destination d'un compte en euros. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du traitement de l'ordre.

• Change au comptant (achat ou vente de devises) : sur la base du cours de référence Banque Populaire	0,05 %
- avec un minimum de	13 €
- avec un maximum de	60 €

1 - Voir détail zone EEE et zone Euro en dernière page

Résoudre un litige

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

· Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, sa ligne directe est indiquée sur votre extrait de compte
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter Le Service Clients de votre Banque :

Banque Populaire du Massif Central
Service Clients et Réclamations
18, boulevard Jean-Moulin
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
04 73 73 73 93 (coût d'un appel local)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables et à y apporter une réponse sous 2 mois.

3. En dernier recours, le Médiateur
Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

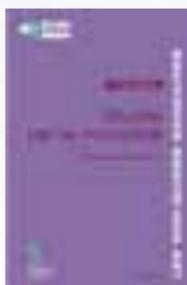
Monsieur le Médiateur
M. Jean-Claude Delatronchette
7, rue Newton - ZI du Brézet
63000 Clermont-Ferrand

La procédure de saisine du médiateur est gratuite. Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la charte de médiation sur le site Internet : www.massifcentral.banquepopulaire.fr

Sur notre site internet, vous trouverez en complément de nombreuses informations :

- Guide de la mobilité bancaire,
- Convention d'assurance emprunteurs AERAS,
- Crédit relais immobilier,
- Convention de compte de dépôt.

et de nombreux glossaires pour vous familiariser avec les termes financiers et bancaires.



Guides édités par la Fédération Bancaire Française

Les crédits renouvelables Facelia et CrEodis sont des produits de :

NATIXIS FINANCEMENT

SA au capital de 60 793 320 €

Siège social : 5, rue Masseran 75007 Paris - RCS Paris 439 869 587

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07022393

Sécuriplus, Multirisque des accidents de la Vie, Autonomis, Fructi-Budget et Fructi-santé sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 8 433 250 €

Siège social : 30 av. Pierre-Mendès-France 75013 Paris - RCS Paris 352 259 717

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances

Fructi-Facilités, Fructi-Facilités Jeune, Fructi-Famille, Tisséa et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

SA au capital social de 481 873 068,50 €

Siège social : 30 av. Pierre-Mendès-France 75013 Paris - RCS Paris 399 430 693

Entreprise régie par le Code des assurances

et **ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE.**

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et assur BP habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

SA au capital social de 30 000 000 €

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort - RCS Niort 401 380 472

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances

Lexique



Les tarifs préférentiels réservés aux jeunes sont identifiés avec ce pictogramme.



L'âge maximum pour bénéficier de ce tarif préférentiel est indiqué dans la bulle.

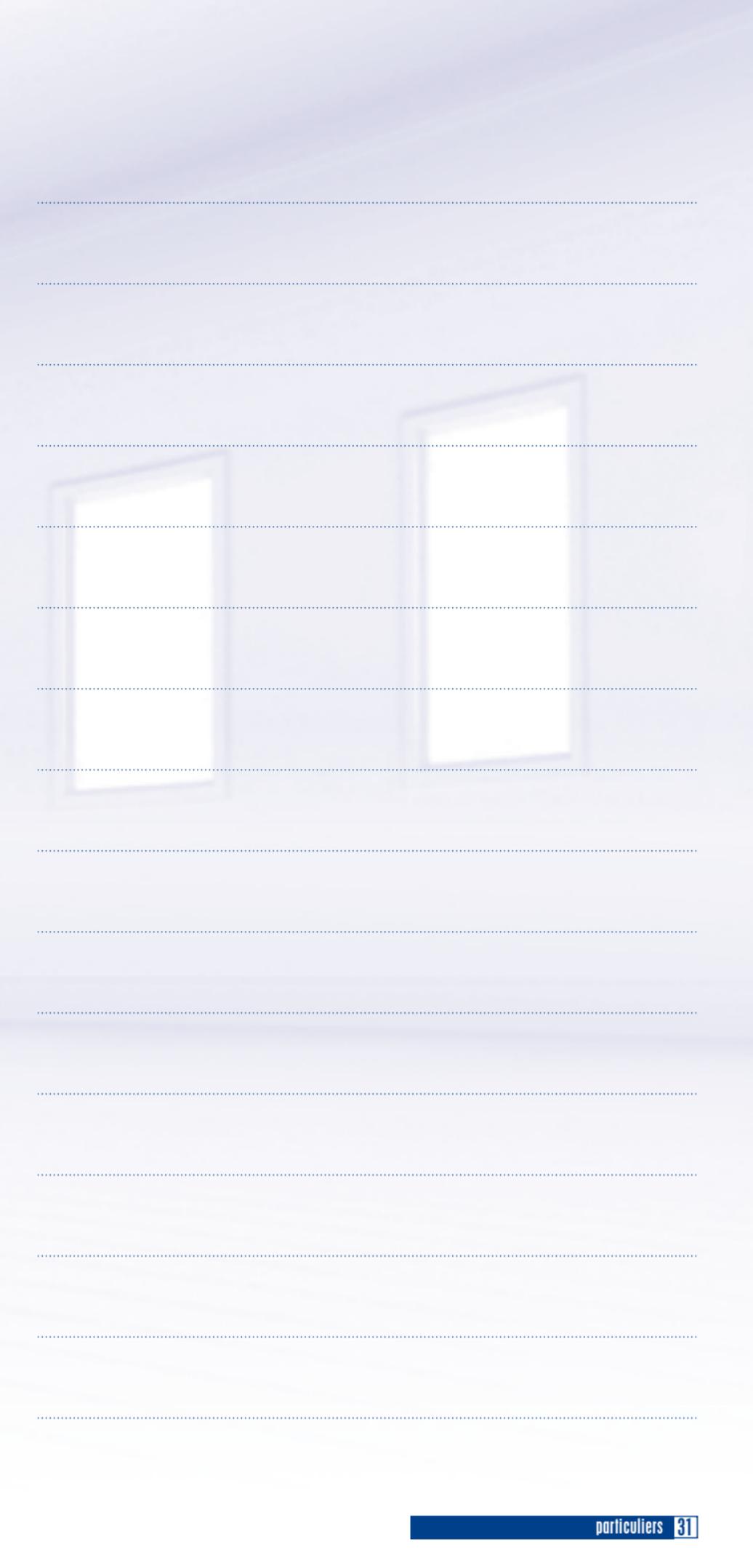
Zone EEE: Espace Économique Européen, composé des pays suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA: Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Zone EURO: constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie



Pour rester en contact avec votre banque à tout moment



Pour nous contacter

- La ligne directe de votre conseiller est indiquée sur votre extrait de compte
- Vos opérations 24 h/24 : 04 73 73 73 93 (Coût d'un appel local)



Moviplus ou
SMS 6 11 10 (0,35 €/envoi + coût du SMS)

Votre compte sur votre portable



Cyberplus

www.massifcentral.banquepopulaire.fr



Nos guichets automatiques

Sur notre site internet, de nombreuses informations :

- guide de la mobilité bancaire,
- convention d'assurance emprunteurs AERAS,
- crédit relais immobilier,
- convention de compte de dépôt.
- et de nombreux glossaires pour vous familiariser avec les termes financiers et bancaires.

BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL
BANQUE & ASSURANCE

Siège social : 18, boulevard Jean-Moulin
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1



Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et par les textes subséquents. RCS 775 633 878 Clermont-Ferrand. Activité annexe : intermédiation et courtage d'assurance - inscription ORIAS n° 07 008 962.